

L'analyse des retombées territoriales - A.R.T. du garage et local communal de Soudeilles



©J.Borie

84%

INDICE
A.R.T.

Construire, réhabiliter ou aménager un espace public est un acte important pour une collectivité. Les choix effectués impactent à la fois l'environnement, l'économie et l'emploi sur les territoires. Pour démontrer cet impact, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) a développé le premier calculateur qui quantifie les retombées sur le territoire : A.R.T.

L'indice A.R.T. correspond au pourcentage de la part des dépenses liées au bois directement réinjectée dans l'économie de votre territoire.

Pour 100 € investis dans le lot bois de votre projet, 84 € ont été réinjectés dans l'économie de votre territoire.

DONNÉES PROJET

Maître d'ouvrage Commune de Soudeilles (19)

Typologie du bâtiment Garage et local

Année de construction 2015

Budget total du projet 228 K €

Surface totale 150 m²

Mode constructif ossature bois

Produits en bois massif

- Ossature (Résineux de pays : épicéa, sapin, pin sylvestre)
- Charpente (Douglas)
- Dardage (Douglas)

ACTEURS DU PROJET

Architecte Philippe Rossignol Architecte (Egletons - 19)

Bureau d'étude Structure BET ARCS Ingénierie (Brive - 19)

Charpentier Etablissements Gatignol (Saint-Angel 19)

Menuisier Menuiserie Brouste (Meymac - 19)

Accompagnement

Communes forestières Limousin Périgord

PNR de Millevaches en Limousin

Fibois Nouvelle Aquitaine



D'OÙ VIENNENT CES BOIS ?

21 m³

DE BOIS
MIS EN ŒUVRE
SUR CE PROJET

18 m³ de bois local*

2 m³ de bois français

>1 m³ de bois étranger



D'OÙ VIENNENT CES ENTREPRISES ?

4

ENTREPRISES
MOBILISÉES POUR LE
LOT BOIS DE CE PROJET

4 locales*

0 françaises

0 étrangère

* Territoire français dans un rayon de 80 km autour du projet.

« Le maître d'ouvrage avait la volonté d'utiliser au maximum des bois régionaux dans le projet. Il a répondu à l'appel à projets «Construire en bois local» porté par le Parc Naturel Régional de Millevaches et la Région Nouvelle-Aquitaine. Bien que des forêts sectionales soient présentes sur la commune, la ressource forestière ne permettait pas de répondre aux besoins du projet. Une attention a été portée quant à la prescription de produits pouvant être techniquement proposés par les entreprises du territoire »

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

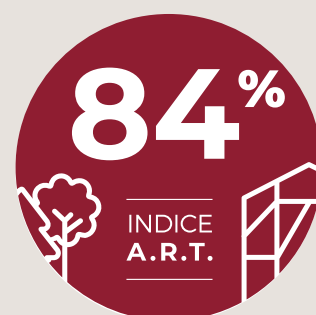
L'analyse A.R.T. est issue d'un modèle élaboré par les Communes forestières dans le cadre du programme 100 constructions publiques en bois local en partenariat avec la société BIOM Work.



LES RETOMBÉES DE VOTRE PROJET



250K €
INVESTIS pour ce projet



57K €
INVESTIS



pour la conception bois et la mise en œuvre des produits bois, soit **23 %** de l'investissement total.

49K €
DIRECTEMENT INJECTÉS
dans l'économie du territoire.

Si ce projet avait été réalisé avec du bois étranger et mis en œuvre par des entreprises françaises seulement

39K € auraient été réinjectés dans l'économie de votre territoire.

0.4 EMPLOIS

de la filière forêt bois créés ou maintenus sur le territoire* pendant 1 an.



42 t

DE CO₂ stockées et évitées, soit l'émission carbone annuelle de 6 de vos concitoyens.



0,5 ha

**DE FORÊTS
LOCALES/FRANÇAISES**

gérées durablement pendant 80 ans.



Pour toute information complémentaire, contactez-nous :

Union régionale des collectivités forestières de Nouvelle Aquitaine
32 rue Gambetta 64400 OLORON-SAINTE-MARIE
05 59 39 06 65
nouvelleaquitaine@communesforestieres.org



Réalisé avec le soutien de :



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
Commissariat du Massif central